

BULLETIN SPÉCIAL

- FAITS SAILLANTS - BUDGET FÉDÉRAL 2021-2022

Madame,
Monsieur,

Le 19 avril 2021, la vice-première ministre et ministre des Finances, l'honorable Chrystia Freeland, a présenté son budget 2021-2022 à la Chambre des Communes. Celui-ci contient diverses initiatives fiscales et budgétaires touchant les entreprises et les particuliers.

Nous vous présentons ci-dessous les mesures les plus intéressantes en rafaes.

Veuillez noter qu'un document plus détaillé concernant ces mesures suivra dans les prochains jours.

N'hésitez pas à contacter l'un des fiscalistes ou associés de Mallette de votre région parmi nos 30 bureaux pour de plus amples renseignements : mallette.ca/nous-joindre

MALLETTE

Avec vous, là où ça compte



ÉTAT SOMMAIRE DES OPÉRATIONS

	2019- 2020	Projections					
		2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026
Revenus budgétaires	334,1	296,2	355,1	377,9	396,4	417,9	437,7
Charges de programmes, à l'exclusion des pertes actuarielles nettes	338,5	614,5	475,6	403,0	409,2	414,4	426,7
Frais de la dette publique	24,4	20,4	22,1	25,7	30,5	35,4	39,3
Total des charges, à l'exclusion des pertes actuarielles nettes	362,9	634,9	497,6	428,7	439,7	449,8	466,0
Solde budgétaire avant les pertes actuarielles nettes	-28,8	-338,8	-142,5	-50,9	-43,4	-31,9	-28,3
Pertes actuarielles nettes	-10,6	-15,4	-12,2	-8,9	-7,7	-3,9	-2,4
Solde budgétaire	-39,4	-354,2	-154,7	-59,7	-51,0	-35,8	-30,7
Dettes fédérales	721,4	1 079,0	1 233,8	1 293,5	1 344,5	1 380,3	1 411,0
% du PIB							
Dettes fédérales	31,2	49,0	51,2	50,7	50,6	50,0	49,2



LE BUDGET DE 2021 PROPOSE DES INVESTISSEMENTS DE 101,4 MILLIARDS DE DOLLARS SUR TROIS ANS DANS LE CADRE DU PLAN DE CROISSANCE DU GOUVERNEMENT DU CANADA. LES PRINCIPALES MESURES SONT LES SUIVANTES :

MESURES DE SOUTIEN D'URGENCE POUR LA COVID-19

- Prolonger les mesures de soutien d'urgence afin de favoriser la transition des Canadiens et des entreprises du pays jusqu'à la relance, y compris :
 - Prolonger la Subvention salariale d'urgence du Canada, la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer et la mesure de soutien en cas de confinement jusqu'au 25 septembre 2021.
 - Prolonger le nombre de semaines admissibles au soutien au revenu comme la Prestation canadienne de la relance économique et la Prestation canadienne de relance économique pour les proches aidants.
 - Introduction du nouveau Programme d'embauche pour la relance économique. Un employeur admissible pourra recevoir une subvention allant jusqu'à 50 % de la rémunération supplémentaire versée aux employés admissibles entre le 6 juin 2021 et le 20 novembre 2021.
- Le budget permettra aux particuliers qui doivent rembourser un montant de prestation pour la COVID-19 de demander une déduction dans le calcul de leur revenu pour l'année de réception du montant de prestation plutôt que l'année du remboursement. Par exemple, un particulier ayant encaissé un montant de PCU en 2020 et devant rembourser un montant en 2021 pourra demander un ajustement à sa déclaration 2020.

MESURES RELATIVES AUX ENTREPRISES

PASSATION EN CHARGES IMMÉDIATE DES BIENS ACQUIS

- Une société privée sous contrôle canadien (SPCC) pourra, pour les biens admissibles acquis à compter du 19 avril 2021 et mis en service avant le 1^{er} janvier 2024, passer en charge la totalité du coût d'acquisition jusqu'à concurrence d'un montant de 1,5 million de dollars par année d'imposition.
- Cette possibilité pour les petites entreprises canadiennes visera les investissements en capital dans un vaste éventail d'actifs, notamment la technologie numérique et la propriété intellectuelle. Il s'agit d'un investissement supplémentaire de 2,2 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années.

RÉDUCTION DU TAUX POUR LES FABRICANTS DE TECHNOLOGIES À ZÉRO ÉMISSION

- Le taux applicable au revenu admissible de fabrication ou de transformation de technologies à zéro émission sera réduit de 50 % à :
 - 7.5 % lorsque ce revenu serait par ailleurs imposé au taux général d'imposition sur les sociétés de 15 %
 - 4.5 % lorsque ce revenu serait par ailleurs imposé au taux d'imposition de 9% pour les petites entreprises



- Pour être admissibles, les revenus devront rencontrer la définition d'activités de fabrication ou de transformation de technologies à zéro émission et représenter au moins 10 % de son revenu brut provenant de toutes les entreprises actives exploitées au Canada.
- Les taux d'impositions réduits s'appliqueront aux années d'imposition commençant après 2021 et seront réduits progressivement à compter de 2029 pour être finalement éliminés pour les années d'imposition commençant après 2031.

PROLONGATION DES DÉLAIS POUR LE CRÉDIT D'IMPÔT POUR PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE OU MAGNÉTOSCOPIQUE CANADIENNE (CIPC)

- Le budget propose de prolonger de 12 mois les délais pour la réclamation du CIPC pour les productions pour lesquelles des dépenses admissibles ont été engagées par les contribuables au cours de leurs années d'imposition se terminant en 2020 ou 2021.

MESURES PRÉVENTIVES POUR LE FUTUR

- Le budget investit dans le secteur de la biofabrication et des sciences de la vie au Canada afin de renforcer la capacité de fabrication de vaccins au Canada et prévoit de mettre en place des normes nationales pour les soins de longue durée et les services de santé mentale.

MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU NATIONAL DE GARDERIE

- Le budget prévoit des investissements pour élaborer un système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants pour les générations à venir. Le plan vise à réduire, en moyenne, de 50 % les frais pour les parents avec des enfants dans des services de garde règlementés d'ici 2022. Le but est d'atteindre des frais de 10 \$ par jour en moyenne d'ici 2026, partout à l'extérieur du Québec. Le budget propose de nouveaux investissements totalisant jusqu'à concurrence de près de 30 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années et de 8,3 milliards par la suite pour soutenir cette vision.

REVITALISER LE SECTEUR DU TOURISME ET AIDER LES ÉVÉNEMENTS CULTURELS

- Revitaliser le secteur du tourisme grâce à un financement de 1 milliard de dollars pour aider les entreprises touristiques à se rétablir et pour appuyer les festivals et les événements culturels qui offrent des emplois et une croissance dans bon nombre de nos villes et communautés.



AIDE AU LOGEMENT

- Aider à construire, à réparer et à appuyer 35 000 logements abordables pour les Canadiens vulnérables grâce à un investissement de 2,5 milliards de dollars et à une réaffectation de 1,3 milliard de dollars en fonds existants.

RELANCE VERTE

- Investir 17,6 milliards de dollars dans une relance verte, ce qui permettra d'aider le Canada à atteindre son objectif de conserver 25 % de ses terres et de ses océans d'ici 2025, à dépasser ses objectifs figurant dans l'Accord de Paris sur les changements climatiques, à réduire les émissions de 36 % en deçà des niveaux de 2005 d'ici 2030 et à mettre le pays sur la voie de réaliser l'objectif d'émission net zéro d'ici 2050.
- Le budget propose d'accorder des prêts de 4,4 milliards de dollars à compter de 2021-2022 destinés à la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) pour aider les propriétaires à effectuer des rénovations résidentielles au moyen de prêts sans intérêt pouvant atteindre 40 000 \$.

APPUI AUX FEMMES ET AUX ENTREPRENEURS SOUS-REPRÉSENTÉS

- Appuyer les femmes, les Canadiens noirs et d'autres entrepreneurs sous-représentés qui font face à des obstacles au démarrage et à la propriété d'entreprises grâce à un investissement de 300 millions de dollars visant à améliorer des initiatives, comme le Programme pour l'entrepreneuriat des communautés noires et la Stratégie pour les femmes en entrepreneuriat.

APPUI AUX PME POUR L'ADAPTATION AU NUMÉRIQUE ET AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES

- Appuyer les petites et moyennes entreprises dans le cadre de plusieurs programmes de transformation, comme un nouveau programme canadien d'adoption du numérique qui aidera plus de 160 000 entreprises à tirer le meilleur parti des nouvelles technologies, avec l'aide de 28 000 jeunes Canadiens qui seront formés pour travailler avec elles.

AIDE AUX AINÉS

- Bonifier la Sécurité de la vieillesse pour les personnes âgées de 75 ans et plus afin de leur assurer une meilleure sécurité financière.



TAXES SUR CERTAINS BIENS DE LUXE

- Introduction d'une taxe sur certains biens de luxe comme les voitures neuves de plus de 100 000 \$, les aéronefs de plus de 100 000 \$ et les bateaux de plus de 250 000 \$. Pour un véhicule neuf, le montant de la taxe sera le moindre de 10 % de la valeur totale du véhicule ou de 20 % de la valeur supérieure à 100 000 \$. Cette mesure s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2022.

AUTRES MESURES

- Prolonger les prestations de maladie de l'assurance-emploi, les faisant passer de 15 à 26 semaines.
- Établir un salaire minimum fédéral de 15 \$.
- Bonifier l'Allocation canadienne pour les travailleurs, cela se traduira par un soutien supplémentaire de 8,9 milliards de dollars sur six ans pour les travailleurs canadiens à faible revenu.
- Améliorer l'accès au crédit d'impôt pour personnes handicapées.

N'hésitez pas à contacter l'un des fiscalistes ou associés de Mallette de votre région parmi nos 30 bureaux pour de plus amples renseignements : mallette.ca/nous-joindre